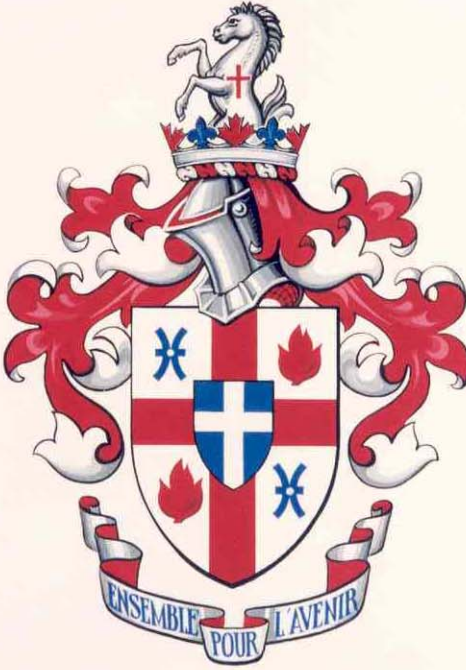




ALL TO WHOM

these Presents shall come or whom the same may in anyway concern, GREETING: BY Robert Douglas Watt, Chief Herald of Canada; WHEREAS Richard Busque, former Mayor of Ville de Saint-Georges, has advised the Chief Herald of Canada that VILLE DE SAINT-GEORGES was established on the 22nd day of May 1990 through the amalgamation of the former Ville de Saint-Georges and of Ville de Saint-Georges-Ouest pursuant to the Act of the Province of Quebec Respecting Municipal Territorial Organization and that the Ville de Saint-Georges is presently governed by a Council consisting of a mayor and eight councillors; AND WHEREAS Mayor Busque, pursuant to a resolution of the Council dated the 16th day of August 1990, has expressed to the Chief Herald of Canada the wish that Arms be granted to VILLE DE SAINT-GEORGES by lawful authority; AND WHEREAS the present Mayor, Doctor Paul-Henri Lacasse, has maintained the petition for a grant of Arms to VILLE DE SAINT-GEORGES; AND WHEREAS Lieutenant-General François Richard, Commander of the Order of Military Merit, Deputy Herald Chancellor of the Canadian Heraldic Authority, issued a Warrant dated the 23rd day of January 1991, authorizing the Chief Herald of Canada to grant and assign to VILLE DE SAINT-GEORGES such Arms, Crest and Motto as are deemed fitting and appropriate; NOW KNOW YOU that pursuant to the authority vested in His Excellency the Right Honourable Ramon John Hnatyshyn, a Member of the Queen's Privy Council for Canada, Chancellor and Principal Companion of the Order of Canada, Chancellor and Commander of the Order of Military Merit, one of Her Majesty's Counsel learned in the Law, Governor General and Commander-in-Chief of Canada, to exercise the armorial prerogative of Her Majesty Queen Elizabeth II as Queen of Canada by Letters Patent dated the 4th day of June 1988, and the terms of my Commission of Office, I, the Chief Herald of Canada do by these Presents grant and assign to VILLE DE SAINT-GEORGES the following Arms: Argent a cross Gules in the first and fourth quarters a fer-de-moline Azure in the second and third quarters a flame Gules and over all an escutcheon Azure a cross Argent; And for a Crest: Above a helmet mantled Gules doubled Argent on a wreath of these colours a demi horse Argent charged on the shoulder with a Latin cross Gules and issuant from a coronet composed of a circle Argent heightened with maple leaves Gules and fleurs-de-lis Azure set alternately; And for a Motto: ENSEMBLE POUR L'AVENIR; As are more plainly here depicted and entered in Volume II, page 156 of the Public Register of Arms, Flags and Badges of Canada to be borne and used for ever hereafter by VILLE DE SAINT-GEORGES on seals, shields, banners and otherwise according to the Law of Arms of Canada; GIVEN under my hand and the Seal of the Canadian Heraldic Authority at Rideau Hall in the City of Ottawa this fifteenth day of June in the year of Our Lord One thousand nine hundred and ninety-two, in the third year of His Excellency's service in office and in the forty-first year of Her Majesty's reign, being the one hundred and twenty-fifth anniversary of the Confederation. IN TESTIMONY WHEREOF the Herald Chancellor, Judith Anne LaRocque, has witnessed this action with her signature.



TOUS CEUX QUI

verront les présentes ou que les présentes concernent, SALUT: DE la part de Robert Douglas Watt, Héraut d'armes du Canada; CONSIDÉRANT que Richard Busque, ancien Maire de Ville de Saint-Georges, a avisé le Héraut d'armes du Canada que VILLE DE SAINT-GEORGES a été établie le 22^e jour de mai 1990 en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale de la province de Québec par le regroupement de l'ancienne Ville de Saint-Georges et de Ville de Saint-Georges-Ouest et que l'actuelle Ville de Saint-Georges est gouvernée par un Conseil composé d'un maire et de huit conseillers; ET CONSIDÉRANT que le Maire Busque, conformément à une résolution du Conseil datée du 16^e jour d'août 1990, a exprimé au Héraut d'armes du Canada le souhait que des armoiries officielles soient concédées à VILLE DE SAINT-GEORGES; ET CONSIDÉRANT que le Maire actuel, le Docteur Paul-Henri Lacasse, a maintenu la demande de concession d'armoiries à VILLE DE SAINT-GEORGES; ET CONSIDÉRANT que le Lieutenant-général François Richard, Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Vice-chancelier d'armes de l'Autorité héraldique du Canada, a émis un mandat daté du 23^e jour de janvier 1991 autorisant le Héraut d'armes du Canada à concéder et assigner à VILLE DE SAINT-GEORGES des armes, un cimier et une devise jugés convenables et appropriés; SACHEZ QUE conformément à l'autorité dont est investi Son Excellence le très honorable Ramon John Hnatyshyn, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, l'un des conseillers juridiques de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en Chef du Canada, d'exercer la prérogative en matière d'armoiries que lui a concédée Sa Majesté la Reine Elizabeth II à titre de Reine du Canada par lettres patentes datées du 4^e jour de juin 1988, et conformément aux dispositions de notre commission d'officier, Nous, le Héraut d'armes du Canada, par les présentes, concédons et assignons à VILLE DE SAINT-GEORGES les armes suivantes: Argent à la croix de gueules cantonnée au 1^{er} et 4^e d'un fer de moulin d'azur, au 2^e et 3^e d'une flamme de gueules et sur le tout d'azur à la croix d'argent; L'écu timbré d'un homme coiffé de Lambrequins de gueules doubles d'argent et d'une torche des mêmes émaux; Et pour cimier: Un cheval d'argent chargé sur l'épaule d'une croix latine de gueules et naissant d'une couronne composée d'un cercle d'argent relevé de feuilles d'érable de gueules alternant avec des fleurs de lis d'azur; Et pour devise: ENSEMBLE POUR L'AVENIR; Lesquelles armoiries sont figurées sur les présentes et consignées dans le volume II, page 156 du Registre public des armoiries, drapeaux et insignes du Canada, pour être portées et utilisées à perpétuité par VILLE DE SAINT-GEORGES sur des sceaux, des écus, des bannières et autrement selon le droit héraldique du Canada; DONNÉ sous notre seing et le sceau de l'Autorité héraldique du Canada à Rideau Hall dans la ville d'Ottawa, ce quinzième jour de juin en l'an de grâce de mil neuf cent quatre-vingt-douze, la troisième année que Son Excellence exerce ses fonctions, la quarante et unième du règne de Sa Majesté et le cent vingt-cinquième anniversaire de la Confédération, EN FOI DE QUOI le Chancelier d'armes, Judith Anne LaRocque, se porte témoin en apposant sa signature.

Judith A. LaRocque

Herald Chancellor / Chancelier d'armes

Robert Douglas Watt

Chief Herald of Canada / Héraut d'armes du Canada